



BARRIÈRE DE RÉTENTION BIOGARD MANUELLE

NOTICE D'ENTRETIEN

GÉNÉRAL

La barrière de rétention sera mise en place « à blanc » une à deux fois par an, pour un contrôle visuel de l'état de celle-ci, et un recensement des pièces qui la composent.

PLANCHE

Après chaque usage il est recommandé de les nettoyer à l'eau claire, et de les faire sécher. Cette étape sera suivie d'un stockage à plat des éléments (avec intercalaire si plusieurs planches sont stockées ensemble), dans un endroit de préférence sec et à l'abri de la lumière.

JOINTS

Appliquer du talc ou de la graisse silicone en bombe à minima tous les ans (ou après chaque utilisation) sur l'ensemble des joints, y compris des éléments laissés à demeure (poteaux).

Un contrôle visuel des joints sera fait après chaque usage, pour vérifier qu'ils n'ont pas subi de détérioration (coupure, déchirure, ...).

Les remplacer si une altération de ceux-ci est constatée (craquelure, déchirure, coupure, ...). Nous vous encourageons à mettre en place un programme de remplacement systématique tous les 5 à 7 ans. Cette fréquence peut être augmentée s'il est fait un usage très régulier de la barrière.

ÉLÉMENTS DE COMPRESSION

Les parties tournantes des sauterelles de bridage seront également graissées une fois par an (ou après chaque utilisation).

FIXATION AU SOL

Pour les barrières équipées de poteau intermédiaire H. Après le retrait des poteaux H, s'assurer de la propreté des douilles avant de remettre en place leurs vis d'obturation. Penser à graisser ces vis au préalable et contrôler la présence du joint torique équipant celles-ci.

Pour toute demande de remplacement de pièces, merci de vous reporter à la nomenclature du produit à disposition en téléchargement.

La destination de ce produit est unique, à savoir la rétention d'eau d'incendie. Il est formellement interdit de le détourner de cet usage.